

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 26 septembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164815005**

**Accorder un contrat à la firme Conception et gestion
intégrées Inc. pour la gestion du Complexe sportif
Marie-Victorin pour une période de vingt-sept (27)
mois pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$,
taxes incluses - Appel d'offres public n° 16-15187 -
2 soumissionnaires. Pour 2016, autoriser un budget
additionnel de revenus et de dépenses au montant de
219 026,07 \$, taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164815005

Accorder un contrat à la firme Conception et gestion intégrées Inc. pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin pour une période de vingt-sept (27) mois pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 16-15187 - 2 soumissionnaires. Pour 2016, autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses.

À sa séance du 7 septembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 14 septembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la diversité sociale et des sports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que l'appel d'offres pour la gestion du complexe sportif était ouvert à toutes les entreprises intéressées et pas uniquement à des organismes à but non lucratif (OBNL). Cette approche, qui visait assurément à obtenir la meilleure offre possible, n'a peut-être pas joué en faveur des OBNL selon certains membres.

Les membres ont aussi estimé que les coûts d'opération et de gestion du complexe sportif seront sans doute plus élevés que les revenus générés par les activités. Cependant, ils ont reconnu que la Ville, en faisant l'acquisition des immeubles et des équipements (dossier 1161368003) possèdera un actif d'une grande valeur.

Enfin, les membres ont bien compris le lien entre le présent dossier et celui visant l'acquisition par la Ville des droits détenus dans une emphytéose par le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la diversité sociale et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164815005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.